

Démarches d'urbanisme

J'écris à ma mairie pour obtenir un récépissé de permis de construire ou de déclaration de travaux

Démarche avec le distributeur ERDF

Je transmets au distributeur ERDF les fiches de collecte de renseignements de mon installation avec :

- le récépissé du permis de construire ou de la déclaration de travaux
- le schéma de l'installation (si plusieurs onduleurs)
- la preuve de la conformité aux normes

Sous 7 jours un accusé de réception des fiches est transmis

L'offre de raccordement est transmise sous 1,5 mois ou 3 mois si étude

J'accepte l'offre de raccordement en validant le choix de l'option de vente avec :

- la copie du récépissé d'autorisation d'exploiter

validité de l'offre 3 mois

Le contrat de raccordement d'accès au réseau et d'exploitation est élaboré en 1 mois

Je retourne le Contrat de Raccordement d'Accès au Réseau et d'Exploitation signé avec :

- le règlement du devis (ou de l'acompte)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile
- l'attestation de conformité de l'installation (si travaux terminés)

validité de la proposition contrat 3 mois

Les travaux sont réalisés dans les délais mentionnés dans le CRAE* (en moyenne 2 mois calendaire)

Mise en service avec :

- l'attestation de conformité de l'installation transmise avant la mise en service

Démarches avec l'administration

J'écris à la DIDEME pour obtenir un récépissé d'autorisation d'exploiter

J'écris à la DRIRE pour obtenir un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat

Démarches avec mon assureur

J'écris à mon assureur pour une attestation d'assurance responsabilité civile

Démarches pour le contrat d'achat

Je demande un contrat d'achat (avec le certificat transmis par la DRIRE si c'est un contrat d'obligation d'achat)

contrat d'achat applicable

Mes travaux

Je construis mon installation et mon installateur me remet une attestation de conformité